
Plan de mobilisation pour la Politique de la Ville
Groupe de travail Sport
Synthèse

Document final – 9 Avril 2018

I - RAPPEL DES ELEMENTS DE CADRAGE DU GROUPE DE TRAVAIL SPORT

Un plan de mobilisation pour la Politique de la Ville est engagé par le gouvernement suivant la volonté du Président de la République qui souhaite remettre la République au cœur des quartiers et encourager l'émancipation de ses habitants au cœur de la ville.

Lors de son déplacement les 13 et 14 novembre à Clichy-sous-Bois, Roubaix et Tourcoing, le Président de la République a appelé à une « mobilisation nationale pour les villes et les quartiers » impliquant l'Etat et tous ceux qui ont la volonté de faire : collectivités, associations, bailleurs, partenaires sociaux, habitants et entreprises.

Les enjeux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui regroupent 5,5 millions d'habitants, sont immenses. Ces territoires concentrent pauvreté et difficultés économiques et sociales : chômage, délinquance, radicalisation, enjeux liés à l'intégration, aux familles monoparentales, à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Le chef de l'Etat nous a chargés de construire un plan de mobilisation générale de la Nation. Nous aurons pour mission, sous l'autorité du Premier ministre, d'assurer l'implication de l'ensemble du Gouvernement et des acteurs locaux, ces travaux doivent reposer sur une large concertation.

Le chef de l'Etat a rappelé que « l'émancipation et la mobilité, cela passe aussi par le sport, et le travail formidable conduit par aussi bien les collectivités que les associations, qui seront donc encouragées dans ce plan de mobilisation, avec un engagement de l'Etat pour pérenniser les actions qui sont évaluées comme les plus efficaces, plus pérennes et qui permettent, pour les publics les plus en difficulté, de revenir vers, pour les uns, les études, comme Sport dans la ville, ou pour pérenniser des emplois d'éducateurs, d'accompagnateurs qui sont indispensables.".

Les QPV abritent près de 9 000 équipements sportifs ou sites de pratique sportive. (Données ONZUS 2014). Les Zus comptent, en moyenne, 22 équipements sportifs ou sites de pratique sportive pour 10 000 habitants, alors que leurs unités urbaines en comptent en moyenne 34, soit un tiers d'équipement en moins dans les QPV par rapport aux agglomérations qui abritent les quartiers.

L'offre d'équipements sportifs en Zus se distingue par une surreprésentation de petits terrains de proximité et de salles multisports (« gymnases »), représentant respectivement 18 % et 13 % des équipements en Zus, contre 9 % et 8 % de ceux de l'ensemble de leurs unités urbaines.

Toutefois, les situations locales montrent une grande diversité : 9 % des Zus ne comptent aucun équipement sur leur territoire, tandis que 15 % des Zus apparaissent mieux équipées que leur agglomération.

En 2014, 3,8% des licences sportives sont localisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) soit deux fois moins que leur poids dans la population (8%).

Quatre fédérations ont une part de licences supérieure à 10 % : les fédérations de lutte (15,6%) et de boxe (13,5%) ainsi que la fédération de javelot tir sur cible (13,1%) et la fédération sportive et gymnique du travail (10,1%).

Les acteurs mettent en avant, parmi les éléments de contexte, des obstacles perçus comme « culturels » :

- ✓ faible valorisation du sport et réticence à pratiquer des sports confidentiels
- ✓ poids du cadre familial sur la pratique des jeunes filles ;
- ✓ faible mobilité des habitants des Zus
- ✓ une information insuffisante sur l'offre de pratique sportive ;
- ✓ un public perçu par les clubs comme appelant un investissement supplémentaire à l'accompagnement à la pratique

Face à cet état des lieux et à ces constats, 4 enjeux structurants sur la question du sport pour les QPV :

- ✓ Le développement et l'accès aux équipements sportifs
- ✓ L'insertion sociale et professionnelle par le sport
- ✓ L'implication du mouvement sportif
- ✓ La préparation de JO 2024 inclusifs

Dans ce cadre, le groupe de travail s'est centré en termes d'échanges et de propositions sur deux thématiques essentielles:

- ✓ "Comment développer la pratique sportive dans les QPV?"
- ✓ "Comment développer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en QPV par le sport ?»

II - PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Co-pilotes :

- M Jean-Philippe Acensi, Président des Zèbres et Association APELS
- M Stéphane Gatignon, Maire de Sevran
- Mme Florence Portelli, Maire de Taverny

Membres :

- M Olivier Klein, Maire de Clichy sous-Bois, Président de l'ANRU.
- M Stéphane Viry, Député des Vosges
- H Dawari, Directeur Humanitaria et Adjoint au Maire de Massy
- Quentin Moreno, Sport dans la Ville
- Stéphane Zimmer, Ministère des Sports
- Mohamed Amoura, chargé de mission auprès de la PDEC Seine-Saint-Denis
- M Mustapha Larbaoui, Association Pharmacitoyen/ Club ES Trappes
- M Vincent Graulet, Opcalia
- M Morad Maachi, Président de France Formation Professionnelle
- M Nicolas Henard, Fédération Française de Voile
- M Nicolas Verdon, Président Profession-sport-loisirs
- Mme Laurence Ribecourt Responsable club Montfermeil
- Mme Charlotte Dequevaullier Fédération Parkour
- M Stéphane François, Directeur adjoint Association Addap 13
- Mme Séverine Thieffry, Directrice Association Fête le mur
- M Mahya Monshipour CTN Ministère des Sports/ Fédération française de Boxe
- M Julien Brigot, Radio France
- M Thibaut Desjonqueres, Directeur associé Cabinet Pluricité
- M Patrick Romeo, Consultant
- Mohamed Mechmache, Pas sans nous
- Khalid Bouguarne, Pas sans nous

Animation et appui

- M Halim Abdellatif, Mission d'appui à la mobilisation nationale pour la politique de la ville
- M Kais Marzouki, CGET
- M. Samir Maouche, CGET

Rapporteur

- M. Gilles Vieille Marchiset, Directeur, Laboratoire Sport et Sciences sociales, Université Strasbourg, assisté d'Anaïs Sebilleau, Chargé de mission APELS.

III - UNE METHODE DE TRAVAIL ET DE CONCERTATION

- La composition du groupe Sport a été pensée afin de réunir des experts du sport dans les Quartiers de la Politique de la ville d'horizons diverses : des élus, des représentants fédéraux, des présidents de clubs sportifs, des responsables de structures sociales, des spécialistes de l'insertion professionnelle, des universitaires. Chaque membre du Groupe de travail a pu exposer **son travail, ses conceptions, ses difficultés, ses propositions**.
- **Huit réunions ont été organisées en janvier et février 2018**. Lors de chaque réunion de travail, des **auditions** ont été réalisées : des acteurs du sport fédéral, des associations d'éducation par le sport, de l'école, des collectivités, des entreprises, afin d'enrichir les points de vue des uns et des autres.
 - M Denis Maseglia : Président du Comité national olympique et sportif français
 - M. Pierre Guibert, élu national de la Fédération française de football (FFF) en charge des actions citoyennes
 - M. Pierre Samsonoff, Directeur Général Adjoint de la FFF, en charge du football amateur
 - M. Matthieu Robert, chef de projet « Actions citoyennes et sociales » de la FFF
 - M Laurent Petrynka, Directeur national, M Edouard Andreassian, Directeur de cabinet, et M. Éric Frecon, Directeur des relations institutionnelles de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS)
 - M Robert Mineo, Directeur général adjoint de la municipalité de Roubaix
 - M Christian Le Romancer, Directeur de l'Ecoles de Karaté-do
 - M Laure Delair, chargée de mission Direction de l'Action Mutualiste du Groupe Macif
 - M Emmanuel Antz, Directeur de l'association Unis vers le sport de Strasbourg
 - M Julien Brigot, Journaliste France info
 - Mme Céline Micouin, Directrice Entrepreneuriat et Croissance MEDEF
 - M Yannick Rival, FF badminton
- Les membres du Groupe de travail ont également participé aux **Etats généraux du sport dans les quartiers**, organisés à Sevan, le 15 février par « Territoires Gagnants ». Cette manifestation a regroupé plus de 350 personnes et a permis de recueillir des avis et propositions, notamment de la part d'acteurs politiques et associatifs.
- A chaque rencontre, des **comptes rendus détaillés** ont été systématiquement produits et ont fait l'objet d'une analyse de contenu *a posteriori*.
- Enfin, en s'appuyant sur l'expérience et les projets des membres du Groupe de travail un ensemble de **propositions-fiches action** ont également été produites (cf. page 13)

Cet ensemble de démarche a nourri cette **note de synthèse** construite collectivement et validée par l'ensemble du Groupe de travail Sport.

IV – DES ECHANGES AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL QUI ONT PERMIS DE PARTAGER L'ETAT DES LIEUX ET D'IDENTIFIER LES ATOUS ET OPPORTUNITES

Etat des lieux

- ✓ Un **déficit global d'équipements sportifs** dans les QPV, notamment dans les grandes agglomérations (ONZUS, 2009).
- ✓ Une **information insuffisante** sur l'offre de pratique sportive dans le QPV.
- ✓ Une **très faible pratique licenciée** dans les QPV, notamment chez les filles et les plus âgé.es (INJEP, 2017)
- ✓ **Peu ou pas de clubs sportifs dans les QPV**, qui présentent des situations contrastées : des clubs saturés, des clubs éphémères, des clubs moribonds...
- ✓ De **faibles activités physiques dans le quotidien** des QPV (Vieille Marchiset, 2009).
- ✓ Des enquêtes statistiques trop peu nombreuses et des **données chiffrées incomplètes** : nombre de clubs QPV dans les différentes fédérations, nombre d'éducateurs impliqués dans les QPV, nombre d'athlètes de haut niveau issus des QPV...
- ✓ Une **place limitée, hétérogène et souvent superficielle du sport dans les Contrats de Ville** (MJS/CGET, 2017)
- ✓ Un **Centre national de développement du sport (CNDS), perçu comme obsolète**, notamment dans l'aide au sport dans les QPV.
- ✓ Une action publique pouvant apparaître être au point mort : **le sport, un secteur oublié de la Politique de la ville ?**
 - Pas d'orientations politiques claires ;
 - Peu de financements QPV pour le sport ;
 - Des dossiers de demande de financements trop complexes et inaccessibles pour de nombreuses associations sportives dans les QPV ;
 - Une absence d'outils de pilotage précis, notamment au niveau des indicateurs d'évaluation ;
 - Peu d'acteurs mobilisent le sport sur la question de l'insertion sociale et professionnelle.

Les difficultés rencontrées

- ✓ La **grande précarité des acteurs sportifs et associatifs**, liés à l'omniprésence des emplois aidés ;
- ✓ La **faible reconnaissance des acteurs associatifs** : pas de médiatisation nationale, isolement des éducateurs ;
- ✓ La réticence et l'**épuisement** des jeunes, des responsables associatifs et des élus aux prises à la précarité généralisée ;
- ✓ la réminiscence de **discriminations** territoriales et stéréotypes sexués.

Les atouts et les opportunités

- ✓ Le sport est vu comme **un outil attractif, mobilisateur** (en particulier le football) ;
- ✓ Le sport figure une **porte d'entrée facilitante** pour travailler sur des défis sociétaux (la citoyenneté, l'insertion, la prévention...) ;
- ✓ Le sport est perçu comme un **levier pour favoriser l'ouverture culturelle des publics** (via la situation géographique et la découverte de nouvelles activités, la fréquentation d'autres populations, la plus grande connaissance de soi) ;
- ✓ En outre, par ses différentes formes, le sport constitue un **support relativement « facile » à activer** et mettre en place, mais dépend des ressources des territoires (équipements, clubs, éducateurs) ;
- ✓ **Le développement de valeurs citoyennes et de savoir être dans le sport** : seule passion pour de nombreux jeunes en rupture, présence dans les territoires, liens de proximité avec les jeunes ;
- ✓ **De nombreux dispositifs d'éducation et d'insertion par le sport en grande réussite** : repérage des jeunes à fort potentiel, liens très forts entre les éducateurs sportifs ;
- ✓ **Des conditions de réussite de ces actions scientifiquement démontrées** : mise à distance de la compétition à tout prix ; accompagnement des personnes dans leur globalité, nécessité d'encadrants formés et souvent bivalents (compétences sportives et sociales) ; fonctionnement en réseaux socio-territoriaux ;
- ✓ les **logiques de proximité** se sont enrichies d'approches en termes d'accessibilité et de la prise en compte des enjeux d'intégration des quartiers et leurs habitants dans leur territoire ;
- ✓ **L'offre d'activités et d'installations d'entretien physique** (musclation, street workout, crossfit...) se développe face la demande croissante des populations, notamment en QPV.

V – VERS UN NOUVELLE POLITIQUE D’INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PAR LE SPORT DANS LES QPV

AXE 1 : CONSTRUIRE UN PLAN NATIONAL « PARCOURS D’INSERTION PAR LE SPORT »

ENJEU PRINCIPAL : FAVORISER L’INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE EN UTILISANT LE SPORT POUR REMOBILISER LES JEUNES EN MOBILISANT LES ENTREPRISES

AXE 2 : DEVELOPPER LA PRATIQUE DU SPORT A L’ECOLE DANS LES QPV

ENJEU PRINCIPAL : PREVENIR LE DECROCHAGE SCOLAIRE ET AMELIORER LE CLIMAT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

AXE 3 : AUGMENTER ET DIVERSIFIER L’OFFRE D’EQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES QPV

ENJEU PRINCIPAL : FAVORISER LA DIVERSITE DES PRATIQUES SPORTIVES ET COMPENSER LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES EN MATIERE D’ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

AXE 4 : FEDERER LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS, ET ESSAIMER LES BONNES PRATIQUES EN DIVERSIFIANT LES FINANCEMENTS

ENJEU PRINCIPAL : FEDERER LES ENERGIES LOCALES, DEMULTIPLIER LES INITIATIVES EXEMPLAIRES ET FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE AU DEVELOPPEMENT DU SPORT DANS LES QPV

AXE 5 : FAVORISER DES JOP 2024 INCLUSIFS ET OUVERTS SUR LES QPV

ENJEU PRINCIPAL : MAXIMISER LES RETOMBEEES SOCIO-ECONOMIQUES DES JOP 2024 POUR LES HABITANTS DES QPV

VI – PROPOSITIONS CONCRETES ET FINANCEMENTS

PREAMBULE :

LES MESURES PROPOSEES INTEGRENT UNE VISION ELARGIE DU SPORT COMME LEVIER D'INSERTION ET D'EDUCATION.

ELLES PRIVILEGIENT DES FINANCEMENTS INTERMINISTERIELS ET CROISES EN S'OUVRANT SUR LES FONDS PRIVES.

AXE1 : CONSTRUIRE UN PLAN NATIONAL « PARCOURS D'INSERTION PAR LE SPORT » (2018-2024)

- ✓ **Développer la formation et le recrutement des éducateurs sportifs et des dirigeants associatifs :**
 - privilégier les compétences d'ingénierie sociale et les pédagogies adaptées ;
 - recruter et former 5000 « coachs d'insertion par le sport » ;
 - identifier, accompagner et former les éducateurs et responsables de clubs
- ✓ **Construire 50 000 parcours de réussite des jeunes en les intégrant dans une dynamique de formation professionnelle en situation en mobilisant l'ensemble des partenaires (associations, entreprises, collectivités, Etat) :**
 - proposer aux jeunes repérés par les clubs comme porteurs d'un fort potentiel, des stages de remobilisation (labelliser un Parcours d'insertion par le sport) (1500 euros par jeune).
 - privilégier le développement des savoir être et la formation concrète à des métiers (sport, animation, banque, commerce, sécurité...) ;
 - contractualiser avec des entreprises pour des embauches pérennes
 - diversifier les modes de financement existants (Mission locale, Plan d'investissement des compétences, CR, Pôle Emploi...)
- ✓ S'appuyer et développer les **Groupements d'employeurs et les GEIQ** pour favoriser la professionnalisation des structures et l'insertion professionnelle

Acteurs majeurs : APELS, OPCA, Sport dans la ville, Fédération PSL, MJS/SESAME...

Principaux critères et indicateurs de résultat pressentis :

- Nombre d'éducateurs sportifs formés
- Nombre de « coachs d'insertion par le sport » recrutés et formés
- Nombre de jeunes intégrés dans un parcours
- Pourcentage de sorties positives des jeunes en parcours

Estimation du coût annuel des différentes mesures : entre 125 et 130 millions d'euros¹

AXE 2 : DEVELOPPER LA PRATIQUE DU SPORT A L'ECOLE DANS LES QPV

- ✓ **Proposer une éducation par le sport systématique et renforcée dans les écoles primaires :**
 - respecter les volumes horaires d'éducation physique et sportive (EPS) ;
 - former massivement les professeurs d'école en éducation physique et sportive ;
 - intégrer massivement le sport dans les temps-péri-scolaires ;
 - assouplir les règles d'intervention sportive dans le système scolaire.
- ✓ Favoriser **l'accessibilité dans le sport scolaire** en mettant en place la gratuité de la licence USEP et UNSS pour les élèves issus des QPV (la licence est déjà moitié-prix actuellement - Cout de la gratuité : 250 000 euros).
- ✓ Promouvoir les passerelles entre l'UNSS et les fédérations sportives

¹ Le chiffrage a été effectué par le Cabinet d'audit et d'évaluation *Pluricité*. Le détail des calculs est présenté en annexe.

- ✓ Créer dans les principaux QPV **un poste de professeur d'EPS / Educateur-médiateur**, chargé de l'encadrement et de faire du lien avec le tissu associatif (350 postes à prévoir dans le cadre des postes d'éducateur-médiateur par le sport)
- ✓ Ouvrir l'offre sportive à de **nouvelles pratiques** (double Dutch, Crossfit musculation, Futsal...), notamment dans le sport scolaire
- ✓ Développer et financer **250 Ateliers de remobilisation** (bi-hebdomadaires) de prévention du décrochage scolaire par le sport dans les collèges REP + ou REP.

Acteurs majeurs : Ministère de l'Education Nationale – UNSS – USEP-UFOLEP – FFSU – Collectivités locales et territoriales

Principaux critères et indicateurs de résultat pressentis :

- Volume horaire effectif dédié aux APS
- Coût de la licence USEP et UNSS pour les élèves issus des QPV
- Nombre de licenciés sur les nouvelles pratiques

Estimation du coût annuel des différentes mesures : autour de 20 millions d'euros.

AXE 3 : Augmenter et diversifier rééquilibrer l'offre d'équipements sportifs dans les QPV

- ✓ **Ouvrir plus largement les équipements scolaires, universitaires et municipaux** (une convention d'usage - article L.212-15 du code de l'éducation - existe à cet effet)
- ✓ Rénover **1500 espaces existants** (ANRU, Collectivités et Caisse des Dépôts) et Consignations;
- ✓ Construire **1000 nouveaux équipements sportifs polyvalents et accessibles**, notamment pour les sports urbains (Financement ANRU –CNDS)
- ✓ Proposer **500 lieux de Cybersport** (réalité virtuelle augmentée) dans les QPV

Acteurs majeurs : ANRU, MJS, CNDS, Collectivités locales et territoriales.

Principaux critères et indicateurs de résultat pressentis :

- Nombre de conventions signées
- Nombre d'équipements rénovés/construits

Estimation du coût global d'investissement : environ 700 millions d'euros.

AXE 4 : Fédérer les acteurs institutionnels et associatifs, et essayer les bonnes pratiques en diversifiant les financements.

- ✓ Pérenniser le **Collectif national pour le développement du sport dans les QPV** (CNDS-QPV) comme instance consultative ;
- ✓ Systématiser une **Forum annuel du développement du sport dans les quartiers**, réunissant tous les acteurs concernés : associatifs, sportifs, territoriaux, étatiques, (organisée par le Collectif National pour le développement du sport dans les QPV) ;
- ✓ Mettre en place un **Comité national d'évaluation du développement du sport dans les QPV** élaborant des indicateurs de pilotage et recueillant des données quantitatives et qualitatives, en partenariat avec l'Observatoire de la Politique de la Ville et l'Observatoire des territoires.
- ✓ Créer le **Fonds national pour le développement du sport dans les QPV** pour essayer les actions exemplaires repérées (présentées en partie VI) : ce Fonds sera financé par une part du CNDS, par les Collectivités, par une taxe sur les transferts des joueurs professionnels, par des fonds privés.

Acteurs majeurs : MJS, CGET, CNDS, Mouvement sportif, associations, Fondations

Principaux critères et indicateurs de résultat pressentis

- Qualité du fonctionnement et utilité des instances prévues, notamment le Fonds national.
- Alimentation des indicateurs du Comité national d'évaluation du développement du sport dans les QPV
- Produit issu du prélèvement sur les transferts des joueurs professionnels et sur les salaires professionnels
- Part du CNDS fléchée sur les QPV

Estimation du coût global annuel des différentes mesures : environ 150 millions d'euros.

AXE 5 : Favoriser des JOP 2024 inclusifs et ouverts sur les QPV

- ✓ Lancer un appel à projet aux fédérations afin de proposer des **dispositifs d'insertion des jeunes issus des QPV**, intégrés dans leur démarche de Responsabilité sociale et environnementale-RSE (Cf. FFV–La mer est à nous ! - partie VI).
- ✓ Mettre en avant **l'engagement des femmes dans le sport**, notamment dans les QPV (pratique, encadrement, responsabilité, arbitrage...) comme cause sociale majeure des JOP 2024
- ✓ Assurer une **gestion sociale et responsable** des chantiers des JOP 2024.
 - Prévoir, dans chaque marché public afférent (tous secteurs confondus, y compris les prestations de services), des clauses sociales **d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle** en faveur des habitants des quartiers prioritaires, ainsi que des clauses dites 2.0 (sociétales).
 - Faire bénéficier les personnes employées en vue de ces Jeux d'un **parcours d'insertion professionnelle durable**
- ✓ **Impliquer les habitants des QPV** dans la préparation des JOP 2024 afin de valoriser un héritage social de cette manifestation majeure pour les territoires en France
 - Proposer une **Semaine de la citoyenneté sportive et olympique** chaque année dans les QPV (début septembre)

- ✓ Mettre en place un **Label « JOP 2024 pour tous »** sur une base du modèle « club-sport-éducation-action sociale » pour valoriser les actions du club et en faire un exemple à reproduire.

Acteurs majeurs : Comité d'organisation JOP 2024, Maisons de l'emploi et de la formation, PLIE, Métropoles...

Principaux critères et indicateurs de résultat pressentis :

- Augmentation des licences féminines en QPV, du nombre de femmes (notamment issues des QPV) dans la gestion, l'arbitrage et l'entraînement sportifs
- Nombre de clauses sociales d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle liées aux JO 2024, par secteur d'activité ;
- Nombre de personnes bénéficiant de ces clauses ;
- Sorties positives issues des personnes « clausées » ;
- Fréquentation de la semaine de la citoyenneté sportive et olympique ;
- Nombre de clubs labellisés.

Estimation du coût annuel des différentes mesures : 10 à 15 millions d'euros

VI – PROPOSITIONS D’ACTIONS EXEMPLAIRES A ESSAIMER

Fiche 1 : La mer est à nous !

Structure	FF Voile
Territoire et période d’action	Région PACA 2018-2024
Contexte	<p>La population des jeunes âgés de 16 à 26 ans au sein des QPV inscrite en tant que demandeur d’emploi dans l’ensemble des catégories s’élève à 12764 jeunes dans la région PACA.</p> <p>En Provence-Alpes-Côte d’Azur, les métiers liés à la mer et au littoral emploient 120 000 salariés (Cf. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2862316 - publié le 21/06/2017).</p> <p>FFVoile : acteurs majeurs des activités nautiques, notamment au niveau de la voile scolaire.</p> <p>Le réseau des EFVoile compte 60 clubs et structures nautiques pouvant accueillir les jeunes des QPV. Cette région compte 128 QPV, répartis entre Aix, Marseille (50%), Avignon, Nice et Toulon. Ces quartiers sont disposés en moyenne à proximité (15 km) du réseau des EFVoile situé en PACA.</p>
Objectifs	<p>Inscrire en parcours de formation aux métiers d’encadrant des activités nautiques, les jeunes âgés de 16 à 26 ans habitants un QPV. La formation étant en mode continue d’une durée de 6 mois. Au terme de ce temps de formation le jeune pourra obtenir son Certificat de Qualification Professionnelle Aide Moniteur Voile (CQP MAV).</p> <p>L’objectif prioritaire sera de permettre à des jeunes de QPV d’accéder à un emploi mais, au-delà de du domaine de l’insertion professionnelle, il faudra être vigilant sur la capacité de chaque individu à pouvoir postuler aux actions de bénévolats qui seront recherchées à l’approche des futures épreuves Olympiques de Voile à Marseille en 2024.</p>
Démarche	<ul style="list-style-type: none"> ✓ observer les points forts et les points faibles de chaque candidat afin de les conseiller et les orienter vers les métiers de la mer pour lesquelles ils disposeraient les qualités requises. ✓ Former au CQP AMV avec deux finalités : la première sera de permettre aux jeunes des QPV d’accéder directement à une activité professionnelle d’encadrement des activités nautiques et la deuxième sera de les orienter vers les postes à pourvoir au sein de notre secteur d’activité économique qui pourrait leur apporter une situation professionnelle stable. ✓ recenser, en collaboration avec l’ensemble des acteurs de l’insertion professionnelle et de l’antenne régionale de la Fédération de l’Industrie Nautique, pour proposer aux jeunes en fin de cursus de formation l’accès à un contrat d’apprentissage dans une entreprise exerçant une activité dans le secteur maritime.
Partenariats	CGET – Région PACA – Acteurs de l’insertion - COJOP
Modèle économique	60 structures labellisée Ecole Française de Voile peuvent accueillir en formation ces

	<p>jeunes</p> <p>Le coût par jeune s'élèvera à 2500 euros TTC à l'année.</p> <p>Chaque structure pourra accueillir 32 jeunes qui auront une formation pratique et théorique de 840 heures.</p> <p>Le coût total de l'opération s'élèvera à 4,8 millions d'euros par an au maximum.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Le nombre d'entrée en formation CQP AMV est fixé à 1920 jeunes habitants en QPV, soit un total maximal de 11520 jeunes accueillis et formé d'ici 2024.</p> <p>Le nombre de CQP AMV délivré par an sur ce projet sera au minimum de 300, soit sur 6 ans à minima 1800 CQP AMV. Pas de limite maximale.</p> <p>Inscription dans un parcours de niveau IV de 60 jeunes par an soit sur 6 ans un total de 360 jeunes.</p> <p>Inscription dans un parcours d'apprentissage aux métiers de la mer, 250 par an, soit 1500 jeunes inscrits sur un parcours professionnel.</p> <p>D'ici 2024, insertion d'un peu plus de 2000 jeunes des QPV de la région PACA dans un parcours professionnel stable dans les métiers de la mer.</p> <p>Une première évaluation à la suite des deux premières années d'expérimentation, en septembre 2020. En fonction des résultats il sera proposé d'abandonner, d'adapter, de modifier ou de valider le dispositif.</p>

Fiche n°2 : TERRE D'EMPLOI

Structure	OPCALIA-France Formation professionnelle
Territoire et période d'action	Métropole et outre-mer -
Contexte	<p>La difficulté de recrutement que rencontrent les employeurs incitent un réel questionnement à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment le secteur Sport vécu extrêmement valorisant par les jeunes est-il si peu comblé ? - Sommes-nous confrontés à un problème de qualification donc de formation. ? <p>Plus particulièrement, la profession d'éducateur sportif étant réglementée par la loi sur le sport, depuis quelques années, elle ne permet pas aujourd'hui de travailler sous rémunération sans l'obtention du diplôme d'Etat. Néanmoins, depuis novembre 1998, la Direction Nationale des Sports, par modification de la Loi sur le sport de 1984, permet aux jeunes sans diplôme d'Etat de pouvoir, sous tutorat, obtenir la possibilité d'évoluer avec des contrats d'alternance dans les métiers du sport.</p> <p>De ce fait et par réglementation de Jeunesse et Sport, un certificat de pré-qualification a été mis en place et permet aux jeunes souhaitant évoluer dans cette filière d'obtenir un contrat de travail.</p> <p>OPCALIA accompagne aujourd'hui près de 240 000 entreprises notamment sur le</p>

	<p>champ du recrutement via le recours aux alternances (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage). 80 000 jeunes sont ainsi soutenus bon an mal an dans leur formation par alternance.</p> <p>France Formation Professionnelle, partenaire expert d'OPCALIA, se veut être notamment une plate-forme d'aide et d'accompagnement des associations grâce à la mise en place de partenariats multiples établis avec d'une part des clubs de sport, et d'autre part des collectivités locales ou territoriales.</p> <p>Notre projet permet également un travail conjoint entre les Collectivités (Mairie, Conseil Régional, CFA, Missions Locales, Associations, ...) et encourage la fluidité des relations entre les populations et les représentants des territoires.</p> <p>Le partenariat OPCALIA-France Formation professionnelle propose à des Publics des QPV à fort potentiel un parcours diplômant intégrant l'acquisition des connaissances et des valeurs du Sport orienté vers l'animation sportive, ce qui contribue à favoriser la mobilité des jeunes et la dynamique des quartiers.</p>
Objectifs	<p>Investir et s'investir sur un territoire au bénéfice de l'insertion des jeunes avec la formation à un métier du sport comme vecteur facilitateur d'insertion dans une entreprise, qu'elle soit associative, ou plus traditionnelle</p> <p>Favoriser l'employabilité par la professionnalisation des jeunes au travers d'un parcours diplômant (obtention d'un diplôme RNCP)</p> <p>Déployer une des clés de redynamisation des territoires avec l'individu au centre du process</p> <p>Favoriser les partenariats organisme de formation, Financier et opérateurs locaux opérationnels (clubs, associations, collectivités, entreprises, ...) sur les territoires intégrant des publics des QPV)</p>
Démarche	<p>Identifier le territoire / Rencontrer les acteurs politiques locaux</p> <p>Rencontrer et mobiliser les acteurs : financeurs potentiels, associatifs, socio-économiques, services de l'Etat...</p> <p>Sourcing des jeunes mobilisés et motivés</p> <p>Sensibilisation / mobilisation / engagement des entreprises</p> <p>Formation des jeunes, accompagnement collectif et individuel, activités inter-sport et inter-promotions</p>
Partenariats	OPCALIA – France Formation professionnelle
Modèle économique	<p>1ère phase : Préparation opérationnelle à l'emploi (entre 200 & 400 heures) – phase de positionnement et de resocialisation. Maîtrise des connaissances générales et techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2ème phase : Contrat d'alternance (600 heures pour le BEPJPS) - Groupe de 25 jeunes ; - Coût moyen pédagogique : 12 000 € (si POEC de 200 heures) - Coût global pédagogique : 300 K€ - Coût volet ingénierie technique et pédagogique : 100 K€ - Plus coût de la rémunération des apprenants <p>Soit un coût moyen de 400 K€ par projet territorial (hors coût rémunération.)</p>
Indicateurs d'évaluation	Taux d'insertion dans l'emploi

Fiche n°3 : Le « PARI 2024 » de Sport dans la Ville

Structure	Sport dans la Ville
Territoire et période d'action	Ile-de-France, Auvergne Rhône-Alpes, Hauts-de-France
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - LE SPORT DANS LES QPV - Un déficit d'infrastructures de qualité qui limite la pratique sportive. - Un nombre de licenciés sportifs qui pourrait être plus important. - -Une demande qui change : l'attrance des jeunes va vers des nouvelles pratiques sportives que ce soit pour le football (futsal, foot à cinq, freestyle...) ou les autres disciplines (cross-fit, double dutsch, parkour...). - L'EMPLOI DANS LES QPV - 36% des jeunes dans les quartiers prioritaires sont au chômage (presque deux fois plus qu'au niveau national). L'enjeu prioritaire est donc l'emploi. Le manque de qualifications des jeunes, l'absence de connaissance du monde professionnel et de réseaux, et la précarité sociale et professionnelle de leur environnement familial, sont autant de raisons – parmi d'autres – qui contribuent à ce décrochage observé dans les QPV. Le sport peut permettre de rapprocher ces jeunes des acteurs économiques qui ne sont pas implantés dans ces territoires, grandes entreprises notamment. - SPORT DANS LA VILLE DANS LES QPV - Créée en 1998, Sport dans la Ville est la principale association d'insertion par le sport en France. - 36 centres sportifs implantés au cœur de quartiers prioritaires ont vu le jour depuis 1998 et permettent chaque semaine à 5 500 jeunes, âgés de 6 à 25 ans, de pratiquer gratuitement le football, le basket-ball, le rugby, la danse, le tennis... Pour que chaque jeune trouve le chemin de l'emploi, Sport dans la Ville a créé le programme « Job dans la Ville » destiné à favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes dès l'âge de 14/15 ans. Ce programme prépare et facilite l'accès de 1000 jeunes à une qualification et un emploi durable, par des actions concrètes et un suivi individuel dans le temps. Il s'appuie sur un réseau d'une centaine d'entreprises partenaires fortement impliquées (Décathlon, Auchan, FNAC, Bouygues Construction, Veolia, Sanofi...).
Objectifs	<p>Sport dans la Ville a pris les deux engagements suivants, inscrits dans le projet d'Héritage social et sociétal de Paris 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture de 50 nouveaux centres sportifs dans des quartiers en difficulté en Ile-de-France, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur, permettant d'accueillir en 2024, 15.000 jeunes dans les programmes sportifs de

	<p>l'association</p> <p>- La construction d'un Campus de Sport dans la Ville en Seine-Saint-Denis dédié à l'insertion sociale et professionnelle profitant à plus de 10.000 jeunes du territoire-</p>
Démarche	<p>-Pour pallier le manque d'infrastructures de qualité, Sport dans la Ville propose de créer des terrains de sport en pied d'immeuble, accessible à tous mais animés deux jours par semaine par des éducateurs de Sport dans la Ville.</p> <p>-Chaque centre sportif est encadré par 3 éducateurs sportifs présents les mercredis et les samedis pour organiser les séances. En dehors des créneaux d'animation de Sport dans la Ville, le terrain reste en accès libre à la population et aux acteurs du quartier. Le projet est coordonné et animé par un « Responsable Insertion » qui crée le lien avec les familles des jeunes et travaille en partenariat avec les structures locales. Il coache les jeunes de « Job dans la Ville » dans leur parcours d'insertion professionnelle.</p>
Partenariats	Sport dans la Ville – Collectivités - Etat – Fondations d'entreprises
Modèle économique	<p>Un soutien de l'Etat à la construction de chaque nouveau centre sportif permettrait de faire baisser la pression financière pesant sur les collectivités locales (qui finance 75% de nos investissements) et serait décisif pour permettra la réalisation de nouveaux projets.</p> <p>Sport dans la Ville serait honoré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que l'Etat puisse s'engager à financer 50% du coût d'investissement de chaque nouveau centre créé par Sport dans la Ville. Soit un soutien annuel moyen de $50\% * 150k€ * 6$ nouveaux centres = 450k€ - Que l'Etat puisse financer la rénovation des centres existants (la durée de vie moyenne d'un terrain étant de 10 ans, quatre centres sont remis à neuf chaque année par Sport dans la Ville). Soit un soutien annuel moyen de $50\% * 100k€ * 4$ centres reconstruits = 200k€. <p>Ce soutien annuel de l'Etat (650k€) permettrait à Sport dans la Ville et aux Villes de créer ou rénover chaque année 10 centres sportifs, bénéficiant à 1 500 jeunes directement suivis par Sport dans la Ville et plus largement à 50 000 habitants des QPV concernés.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Sport dans la Ville a pour projection d'atteindre les résultats quantitatifs suivants d'ici 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de 44 nouveaux centres sportifs dans autant de Quartiers Prioritaires (pour un total de 80 centres en fonctionnement en 2024 et profitant à 400 000 habitants en QPV) - 12 000 jeunes inscrits à nos activités sportives en 2024 (30 000 en cumulé d'ici-là) - 2 000 jeunes seront accompagnés annuellement dans leur accès à la formation et au monde professionnel, en 2024 (cumul de 5000 jeunes d'ici 2024).

Fiche n°4 : Création d'espaces socio-sportifs à dominance sports émergents

Structure	« Collectif freestyle » (collectif national des pratiques et sports émergents)
Territoire et période d'action	Territoires QPV France 2018-2024
Contexte	<p>Les sports émergents dont il est question se sont fédérés autour de grands principes : la beauté du geste, la performance, le partage, l'entraide et la mise en spectacle. Ces principes fédérateurs rassemblent une importante communauté de pratiquant.e.s qui ne cesse de s'agrandir.</p> <p>Ces pratiques présentent également de fortes potentialités sociales et éducatives notamment auprès des plus jeunes, telles que la découverte de l'autonomie, l'acquisition de compétences sociales, la capacité de négociation mais aussi la mixité et l'inclusion notamment avec au sein d'une même équipe des femmes, des hommes et des personnes portant un handicap.</p> <p>La montée en puissance des sports émergents où les pratiquants sont majoritairement en QPV souffre d'un déficit et d'un manque de diversité des équipements sportifs.</p>
Objectifs	Penser des équipements couverts d'un nouveau genre dans une approche globale prenant en compte l'ensemble des objectifs de pratiques que sont l'insertion, la santé, le bien-être, les loisirs, la lutte contre le décrochage scolaire et qui vise à garantir une meilleure accessibilité pour tous à la pratique sportive.
Démarche	<p>La conception de ces équipements innovants doit s'inscrire dans une démarche transversale (santé, emploi, sport, jeunesse) et participative associant le maître d'oeuvre, les habitants (conseils citoyens, jeunes) et les futurs utilisateurs pour répondre au plus près aux besoins et aux caractéristiques du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche participative en amont du projet associant : habitants, conseils citoyens, les jeunes, le maître d'ouvrage et les partenaires institutionnels. - Travail en transversalité entre sport, emploi et insertion, santé et culture
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - CNDS - ANRU / crédits politique de la ville « investissement » - Communes et intercommunalités - Régions - Départements
Modèle économique	<p>Construction nouvelle (intégration de clauses sociales d'insertion) : entre 5 et 7 millions d'euros (à affiner)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise de friches (intégration de clauses sociales d'insertion) entre 2 et 3 millions d'euros (à affiner) - Labellisation « Espace socio-sportif » sur le modèle de la labellisation des centres socio-culturels
Indicateurs	100 espaces socio-sportifs en 2024.

d'évaluation	Expérimentation et évaluation partagée sur un nombre d'espaces au préalable.
---------------------	--

Fiche n°5 : Pérenniser et développer les sports émergents

Structure	« Collectif freestyle » (collectif national des pratiques et sports émergents)
Territoire et période d'action	Territoires QPV France 2018-2024
Contexte	La pérennité et le développement des structures proposant ces sports émergents passent par la formation du personnel (éducateurs sportifs, coordinateurs de projets) et par la stabilité d'un soutien financier/logistique adapté aux projets associatifs. Les associations ont besoin d'avoir une vision du soutien sur du long en terme sous forme de financements pluriannuels.
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir la mise en place de formations spécifiques, diplômantes et qualifiantes et envisager la création de CQP, BPJEPS et d'un DEJEPS « sports sociales ou socio-sport » avec une spécificité sports émergents (au-delà de l'apprentissage pédagogique, un volet social sera très présent dans le contenu des cours). Les titulaires de ce DEJEPS innovant pourraient diriger les espaces socio-sportifs (proposées en FICHE 1) et ceux ayant obtenus le CQP et BPJEPS encadrer les diverses activités. 2. Co-construire une démarche afin d'intégrer la découverte des sports émergents dans les écoles, collèges et lycées sur le modèle de ce qui est fait dans les TAP dans certaines écoles ou dans les collèges avec l'UNSS. 3. Accompagner financièrement les associations dans la pérennisation de leurs stratégies de développement d'activités et d'emplois. Cela passe par le recrutement d'un ingénieur de projet. 4. Donner la possibilité aux disciplines qui le souhaitent, d'obtenir l'agrément Ministériel.
Démarche	
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - CNDS - UNSS - CGET - Ministères des sports
Modèle économique	Coût à déterminer
Indicateurs d'évaluation	

Fiche 6 : Déclics Sportifs : insérer par le sport et dans l'emploi durable des jeunes talents issus des quartiers

Structure	Agence pour l'éducation par le sport
Territoire et période d'action	France – 200 QPV 2018-2024
Contexte	<p>En 2017 plus d'un jeune français sur 4 est au chômage. Ces chiffres sont encore plus alarmants au sein des QPV où le taux de chômage des jeunes tutoie les 45%.</p> <p>Fort de son réseau national de clubs et d'éducateurs sportifs agissant dans les QPV, L'Agence pour l'Education par le Sport est le réseau le plus implanté au coeur des quartiers populaires.</p> <p>Depuis 3 ans, via son programme « Déclics Sportifs, l'APELS agit directement pour créer les passerelles qui font défaut entre les jeunes des quartiers et l'entreprise</p> <p>Une première étude d'impact externe a évalué le coût social évité sur cette opération entre 7,5 et 8,4K€ par jeune1 soit une économie potentielle pour la collectivité située entre 37 à 42 millions d'euros pour 5 000 jeunes insérés par le programme Déclics Sportifs.</p>
Objectifs	Insérer par le sport 5000 jeunes en cumulé d'ici 2022 en ciblant les 200 quartiers d'intérêt national
Démarche	<p>La méthode « Déclics Sportifs » repose sur la méthode DFI@ : Détection, Formation et Intégration.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détection : L'APELS détecte des potentiels talents dans les clubs sportifs labélisés dans les quartiers prioritaires. Cette détection est réalisée grâce à un « double filtrage » réalisé par les coachs sportifs qui connaissent le potentiel des jeunes détectés et par le coordinateur APELS qui connaît les besoins de l'entreprise - Formation : L'APELS forme les jeunes à l'apprentissage des savoir-être indispensables au monde de l'entreprise. La formation dure 1 mois avec comme fil rouge le sport et ses valeurs et comme objectif de créer le déclic chez le jeune - Intégration/Tutorat : L'APELS sécurise l'intégration professionnelle du jeune au sein de l'entreprise, où il apprend son métier afin d'accéder à un emploi durable (CDI). Le jeune, prêt sur le plan des savoir-être grâce à la formation APELS, bénéficie d'un tutorat triple réalisé par le club sportif, l'APELS et l'entreprise.
Partenariats	LCL, VINCI, Bouygues, DHL, Colas, Michelin, Décathlon
Modèle économique	Le coût total du projet s'élève à l'horizon 2022 à 65 159 680 € dont 21 409 680 € de besoin de financement (soit 33 % du projet) :
Indicateurs d'évaluation	En tenant compte d'un taux de sortie positive de 80%, nous ambitionnons d'intégrer 6 250 jeunes au programme « Déclics Sportifs » sur 5 ans pour atteindre l'objectif quantitatif et qualitatif fixé.

Fiche 7 : Créer un nouveau métier « d'éducateur par le sport »

Structure	Agence pour l'éducation par le sport
Territoire et période d'action	France 2018-2024
Contexte	<p>Les quartiers prioritaires français sont touchés par tous les maux de la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 000 jeunes par an décrochent scolairement dans les QPV et sortent sans diplôme. - En 2017, plus d'un jeune français sur 4 est au chômage. Ces chiffres sont encore plus alarmants au sein des QPV où le taux de chômage des jeunes tutoie les 45%. - Les structures traditionnelles d'accompagnement des jeunes sont rejetées par les jeunes, et décredibilisées. Au sein des QPV, précarité et sentiment d'exclusion constituent le plus favorable des terrains pour les extrémismes de tout bord. <p>Le club sportif est un lieu majeur de captation de la jeunesse populaire en situation de décrochage (social, scolaire, vis-à-vis des institutions).</p> <p>La figure de l'éducateur, de l'entraîneur, est incontournable pour transmettre des valeurs et des savoir-être transférables à la vie quotidienne et professionnelle.</p> <p>L'éducateur sportif est donc l'acteur incontournable pouvant prévenir le décrochage des jeunes et agir pour leur insertion sociale et professionnelle</p> <p>Pour cela, il convient de créer un nouveau métier qui dépassera celui d'éducateur sportif en créant celui « d'éducateur par le sport » et de constituer un véritable corps d'éducateur sportif de prévention et d'insertion au cœur des QPV.</p>
Objectifs	Créer un nouveau métier « d'éducateur par le sport » pour répondre aux problèmes de décrochage scolaire et de chômage des jeunes dans les QPV
Démarche	<p>Il est donc proposé de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lancer une dynamique nationale d'identification de 5 000 éducateurs à fort potentiel à travers 3 canaux principaux : <ul style="list-style-type: none"> - les éducateurs sportifs intervenant dans les clubs sportifs des QPV (L'APELS a primé plus de 1 000 clubs sportifs dans les QPV grâce à «Fais-nous rêver » et a repéré plus de 2 000 éducateurs à fort potentiel appréhendant les

	<p>notions d'insertion par le sport)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les éducateurs spécialisés actuels agissant dans les QPV (en lien avec les départements de France) - Les professeurs d'EPS intervenant sur les territoires REP et REP+ (en lien avec le Ministère de l'Education Nationale et l'UNSS) <p>Ces 3 principaux canaux activés permettront d'identifier les meilleurs éducateurs français et de créer une force nationale d'intervention à destination de jeunes décrocheurs et/ou en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>2. Lancer un programme national de formation vers le métier « d'éducateur par le sport »</p> <p>« L'éducateur par le sport » devra maîtriser l'ensemble des outils d'accompagnement permettant au jeune de s'insérer dans la société.</p>
Partenariats	Etat, OPCA
Modèle économique	Création et formation d'un corps de 5 000 éducateurs de prévention et d'insertion (ou « Educateur par le sport ») : 50 Millions d'euros (soit 10 000 euros par éducateur).
Indicateurs d'évaluation	Formation de 5 000 « éducateurs par le sport » pour l'insertion professionnelle de 50 000 jeunes issus des QPV

Fiche 8 : Fête le mur.

Structure	Association « Fête le Mur »
Territoire et période d'action	France entière – QPV 2019-2024
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - La population des quartiers prioritaires se sent exclue, les jeunes sont de plus en plus touchés par un pessimisme, un fatalisme qui bloque toute ambition, toute projection, tout désir de progresser et les empêche de se construire un avenir. Les enfants sont souvent livrés à eux-mêmes et n'envisagent pas de sortir de leur quartier. Ils sont cantonnés à des pratiques très connotées « quartiers ». Certains se radicalisent. - Le projet Fête le Mur vise à contribuer à éviter le repli sur soi-même et à lutter contre les inégalités par le recours à un medium qui a prouvé son efficacité pour le vaste panel de valeurs éducatives qu'il véhicule : la pratique du sport, en l'occurrence le tennis, totalement absent des quartiers pour des raisons d'image et de coût, et qui constitue une alternative dans les quartiers où le football est omniprésent. - Proposer un sport traditionnellement pratiqué dans les couches sociales aisées permet d'abattre quelques barrières sociales de part et d'autre, bien réelles dans la vie quotidienne et bien ancrées dans les mentalités. Parallèlement et dans la même optique de redistribution des cartes et de remise en cause de codes sociaux, Fête le Mur a souhaité depuis 2008 allier ce sport très traditionnel à un sport de rue, le double-dutch, pour les mêmes jeunes, garçons et filles, sur le même terrain. - Créée en décembre 1995, Fête le Mur est une association pionnière dans l'utilisation du sport comme outil d'éducation et d'insertion. Son rayonnement géographique dans 80 quartiers et 12 régions de France sur 18 en fait la première association d'éducation par le sport. Son programme alliant la pratique sportive, l'éducation au travers de la transmission de valeurs, l'apprentissage des règles via son école d'arbitrage, la formation aux métiers jusqu'à l'obtention de diplômes, l'intégration professionnelle et son volet décroisement fait valeur d'exemple dont se sont inspirées maintes associations ayant un objet similaire. Fête le Mur accueille plus de 5500 jeunes chaque année et a touché au-delà de 30000 jeunes en plus de 20 ans, sachant que son fort taux de fidélisation implique que 80% des bénéficiaires adhèrent plusieurs années de suite. - Depuis 2017, la Fédération Française de Tennis a intronisé officiellement Fête le Mur comme son opérateur pour développer la

	<p>pratique du tennis dans les quartiers prioritaires (licence fédérale gratuite pour tous les bénéficiaires ; matériel mis à disposition pour tous les bénéficiaires).</p>
<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif aujourd'hui est donc la croissance externe de l'association, son développement géographique. Il s'agit de dupliquer sur de nouveaux territoires un ensemble d'actions qui sont la marque de fabrique de Fête le Mur et son cahier des charges. En effet, même si l'association Fête le Mur continue à diversifier ses actions au gré des idées, des opportunités et des rencontres, on peut considérer aujourd'hui que la phase de croissance organique est passée et le projet arrivé à maturité en ce qu'il a exploré, testé, intégré un bon nombre de domaines complémentaires à la pratique sportive simple qui faisait son fondement, pour arriver à un corps constitué cohérent, le projet Fête le Mur aujourd'hui.</p> <p>La motivation principale du changement d'échelle réside donc dans la volonté de transposer sur de nouveaux bénéficiaires une expérience de 22 ans qui, de par sa durée, a su peaufiner un programme à fort potentiel de réussite dont l'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de la condition sociale d'une partie de la population française exclue à bien des points de vue, en offrant des ouvertures, des opportunités aux plus jeunes.</p> <p>→ A l'horizon 2024 qui semble être la borne commune aujourd'hui, Fête le Mur compte ouvrir 150 implantations selon ses trois modèles de fonctionnement, permettant d'accueillir un total de 15000 jeunes au cœur de ses programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Antenne Fête le Mur en réseau avec la Fédération des centres sociaux - Club FFT avec section Fête le Mur - Création de club Fête le Mur affilié
<p>Démarche</p>	<p>La clé du succès : des équipes pédagogiques de terrain bien formées, et valorisées</p> <p>Nécessité de former des éducateurs polyvalents alliant la maîtrise des techniques du sport et de l'animation à celles de la prévention, de la connaissance du public, des problématiques et historique des QPV, de l'ingénierie de projets associatifs, de l'éducation au travers de la transmission au quotidien de valeurs, de la communication avec les partenaires publics et privés.</p> <p>→ Création d'un module de formation Fête le Mur dans le cadre de la formation au CQP ou au diplôme d'état d'éducateur sportif (en cours). Module obligatoire pour les éducateurs dans chaque nouvelle implantation, quel que soit le porteur du projet</p>

- Stages de pré-formation des jeunes : détection des profils prometteurs sur les implantations, formation préparatoire en vue de passage de Bafa, CQP, BPJEPS, afin d'améliorer le savoir-être, remise à niveau, sensibilisation aux fondamentaux concernant la sécurité, l'animation, les valeurs et le programme que nous développons sur nos implantations.
- Séminaire de formation : regroupement des équipes pédagogiques de tout le territoire national pour un échange de pratiques et d'expériences et un approfondissement de formation dans les domaines de l'animation, de la gestion, de l'accompagnement.
- Formation continue des dirigeants associatifs et porteurs de projet : soutien et conseil aux jeunes et aux parents impliqués dans la gouvernance locale des projets Fête le Mur.
- Création de postes pérennes d'éducateurs socio-sportifs pour chaque implantation afin de développer et ancrer le programme Fête le Mur dans la durée dans les quartiers ciblés.

Objectif de formation de 1000 encadrants à l'horizon 2024.

Essaimage du programme Fête le Mur sur de nouveaux territoires, objectif 150 nouveaux quartiers.

Sur toutes les implantations :

- Organisation de la pratique **encadrée** du sport (tennis, double-dutch, découverte autres sports), initiation et perfectionnement. Licence gratuite, matériel mis gratuitement à disposition. En dehors des interventions (au minimum bi-hebdomadaires des équipes pédagogiques, les terrains restent accessibles en libre-service. Objectif 15000 jeunes.
- Organisation d'un challenge intersites Fête le Mur autour des valeurs de l'association et de l'olympisme, en lien Paris 2024
- Stages «Tous sur le Court ! » : découverte ludique des métiers du tennis : arbitrage, ramasseur de balles, organisateur de tournoi, animateur, entraîneur, éducateur, compétiteur, cordeur, afin de détecter des profils et d'encourager les jeunes à s'engager dans les formations que nous proposons dans nos divers programmes. Objectif 2000 jeunes.
- Ecole d'arbitrage : formation, passage de grade, accompagnement et apprentissage pratique en tournoi, jusqu'à Roland Garros. 200 nouveaux jeunes par an.

	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à la compétition : passerelle vers l'excellence. 30 jeunes par an - «Jeu, Set & Job» : programme d'accompagnement à l'insertion professionnelle, stages de 3ème, formation et découverte de métiers, parrainage par des entreprises, accès aux formations et diplômes dans l'animation et le sport (BAFA, CQP, BPJEPS, DE etc.). 2000 jeunes. - « Les Filles aussi Fêtent le Mur » : promotion des filles (45% aujourd'hui), actions mamans-filles, mise en valeur de parcours remarquables. - «De l'Autre Côté du Mur» : décroïsonner via des sorties sportives, culturelles ou nature, des séjours pédagogiques en France et à l'étranger, des rencontres intersites régulières favorisant la convivialité et l'émulation, un grand tournoi national annuel. 150 sorties et séjours par an. 2000 jeunes. - Programme d'éducation à la nutrition et à la santé par la bonne alimentation via des ateliers de cuisine en partenariat avec la Tablee de Chefs. -Aide aux devoirs, orientation scolaire en lien avec association d'étudiants et éducation nationale - Des actions favorisant la convivialité et l'implication des familles dans le programme, dans la gouvernance des projets locaux. -Organisation d'ateliers découverte parallèlement à la pratique sportive (informatique, théâtre, photo, etc.) <p>Tous ces programmes sont accessibles à tous les jeunes filles et garçons inscrits sur nos implantations, leur objectif global est de favoriser leur épanouissement, de leur ouvrir le champ des possibles, de les accompagner concrètement et personnellement dans leur formation et leur insertion dans un esprit solidaire et citoyen.</p>									
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (CNDS, CGET) - Municipalités (sport, politique de la ville, action sociale), département, région - Centres sociaux et toute structure relevant de l'aide à l'enfance et la jeunesse, aux parents isolés - Ecoles, collèges, lycées - Représentants nationaux, régionaux, départementaux, locaux du sport concerné (fédération, ligues, comités, clubs) - Associations sportives locales - Entreprises et fondations 									
Modèle économique	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Coût</td> <td style="width: 15%;">2019</td> <td style="width: 15%;">2.059.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2020</td> <td>2.200.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2021</td> <td>2.400.000</td> </tr> </table>	Coût	2019	2.059.000		2020	2.200.000		2021	2.400.000
Coût	2019	2.059.000								
	2020	2.200.000								
	2021	2.400.000								

	<p>2022 2.600.000</p> <p>2023 2.800.000</p> <p>2024 3.300.000</p> <p>La part de l'Etat dans le financement du programme Fête le Mur est actuellement de 13%.</p> <p>Afin de mener à bien ce projet d'essaimage, nous sollicitons une aide exceptionnelle de l'Etat de 50% du budget prévisionnel.</p> <p>A noter que le ratio budget fonctionnement (salaires permanents, bureaux, etc.) vs budget actions est de 20/80</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Un bilan détaillé quantitatif et qualitatif réalisé sur chaque implantation - Un suivi annuel de chaque programme et projet par le responsable développement et les coordonnateurs régionaux - Des questionnaires adaptés au public bénéficiaire selon le programme - Un comité de pilotage de chaque implantation

Fiche 8 : ADDAP 13

Structure	ADDAP 13
Territoire et période d'action	Bouches-du-Rhône, voire au-delà. 2018-2024
Contexte	<p>L'association départementale pour le développement des actions de prévention 13 conduit depuis plus de cinquante ans une mission de prévention spécialisée sur le département des Bouches-du-Rhône. Elle s'est transformée en Groupe ADDAP13 au 1 Janvier 2017.</p> <p>Ses équipes sont actuellement implantées sur 85 points de travail dans 22 communes.</p>
Objectifs	Proposer des actions socio-sportives dans le cadre d'une approche globale et préventive abordant autant les problèmes scolaires, que sanitaires, familiaux, professionnels, administratifs, etc.
Démarche	<p>1- Création de Postes spécifiques d'Educateurs Sportifs en Prévention en QPV (Label):</p> <p>De nombreuses structures sportives ou socio-sportives manquent cruellement d'encadrement spécialisé pour rester efficient sur ces quartiers. Les seuls diplômés Brevet d'état et bénévoles ne peuvent se substituer aux besoins d'un profil idoine alliant une compétence sociale et une compétence sportive. Beaucoup de personnes issues des secteurs QPV ont des capacités</p>

à mettre en valeur à condition qu'ils soient formés avec une fiche de poste spécifique à chaque situation. Il sera chargé d'organiser l'association ou la structure autour d'animateurs BP ou encadrants techniques, de mettre en place les conditions de fonctionnement, de solliciter les programmes financiers, d'être le référent technique des présidents d'association ou de clubs, de dynamiser autour d'événementiels l'émergence de projets locaux autour des sports urbains. Aucune structure n'a actuellement les moyens financiers pour créer ce type de poste et la création de ces postes spécifiques faciliteraient les dynamiques locales. La condition de contrats d'objectif et d'évaluation voire de formation doit être adossée à une convention tripartite entre la structure, le salarié et l'Etat pour une durée minimale de 3 ans renouvelable (exemple des adultes relais)

2- Ouverture des Collèges en soirées de 17h à 22h samedi inclus et vacances scolaires:

Marseille a mis en place depuis le pacte National et en accord avec les Préfectures déléguées à l'égalité des chances, le département, l'Education Nationale et la Politique de la Ville, une ouverture de 5 Collèges et un plateau sportif en zone précarisée. Nous formons au BPJEPS des jeunes issus de ces quartiers sans les positionner sur leur quartiers d'origine. Aujourd'hui, nous constatons une fréquentation intergénérationnelle et une mixité apaisante où plus de 80 à 100 personnes/soirs fréquentent ces établissements scolaires d'ordinaire fermé au public dès 17h. Ce projet qui a démontré un réel impact positif sur les quartiers QPV génère outre les aspects de prévention de la délinquance, des inscriptions pour 30% des participants à des clubs ou structure de droit commun. Néanmoins ce projet se heurte à :

- Une pérennisation financière aléatoire depuis deux ans qui met en danger les ouvertures des lieux dû à la difficulté de maintenir des postes d'animateurs sportifs.
- Le manque de volonté de certains principaux du fait de la condition de gré à gré non conventionnée par l'Etat, d'un soutien institutionnel plus affirmé.
- Pour cela, il faudrait Proposer une circulaire ou un texte interministériel favorisant des passerelles entre le ministère des sports et le ministère de l'Education Nationale permettant de conventionner avec une association locale l'ouverture des Collèges hors temps scolaire.

3- Recenser une douzaine de projets labellisés « Remarquables » pouvant être modélisés au niveau National

- A partir d'une fiche technique précise et un contrat d'objectif

	<p>permettant de border la procédure.</p> <p>- Exemple : les unités Mobiles sportives Urban Sport Truck, les projets « Armée/défense s’adressant par la formation aux métiers du sport à des services civiques, les sports urbains comme la break dance. La CGET va prochainement éditer un dossier technique sur l’Urban sport truck, le concept commence donc à être reconnu. Cette approche légère et pédagogique s’installe dans des quartiers où l’offre sociale est absente et met ainsi de la lumière où il n’y en a plus. De par ses implantations dans les quartiers anxiogènes de la politique de la ville, il contribue à travers la pratique du sport à fédérer le mieux vivre ensemble face aux réseaux d’économie parallèle.</p> <p>4- Mise en place des comités d’Ethique et d’Evaluation du sport en QPV : Ils assurent le suivi des projets sélectionnés afin d’en faire une note technique trimestrielle remontant au ministère. Les trente dernières années, la politique de la ville a souffert d’un saupoudrage financier envers diverses structures qui ne partageaient pas le diagnostic général. L’évaluation a grandement manquée et nous sommes presque arrivés sur certains départements à une forme de clientélisme qu’il faut stopper. Ces comités pourraient être sous le contrôle des ddrjscs via les Pdec et constitués par des techniciens et cadres du monde du sport.</p>
Partenariats	Collectivités – Etat - Entreprises
Modèle économique	<p><u>Proposition 1.</u> Un cout total salarial chargé de 36 000€/an ttc est imaginé sans aides de l’état ou des collectivités locales. Une aide de 85% avec un différentiel de 15% à la charge de la structure peut être envisagée sans mettre en danger les structures accueillantes.</p> <p><u>Proposition 2.</u> 15 postes d’animateurs sportifs pour 5 équipements (3/Collège + 1 coordinateur sportif. Cout d’ouverture d’un collège 6/7 jrs de 17h à 22H + vacances scolaires = 138 000 €</p> <p><u>Proposition 3.</u> Ce concept peu onéreux 2 Animateurs Sportifs et 2 Coordinateurs technique pour 4 unités : a) De 4 mini bus équipé sport et espace famille et diététique alimentaire ; b) 100 000 €/an pour 6 soirées/hebdo + vacances peut se modéliser à partir de la labélisation d’un mode opératoire.</p>
Indicateurs d’évaluation	NR

Fiche 9 : Emploi dans les métiers du sport et des loisirs– Projet Ambition 2024

Structure	Fédération Profession Sport et Loisirs
Territoire et période d'action	France 2018-2024
Contexte	<p>Quelques éléments de contexte sur la jeunesse dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville alerte sur la dégradation de la situation sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> – 98 000 jeunes sortis du système scolaire sans diplôme en 2016 (<i>Indicateur de pilotage national – Nov 2016</i>) dont plus de la moitié sont issus des QPV – Si 77 % des bacheliers ont obtenu leur examen en 2015, contre 70 % en 2012, le taux d'emploi a chuté de 5 points. – 27,2% des étudiants sortent du système universitaire en cours de 1ère année de licence et 19% finissent sans diplômes. – Entre 2012 et 2013, l'insertion a chuté pour tous les niveaux de formation et principalement pour les jeunes de niveau Bac en passant de 70 à 62 %. Depuis 2013, le taux d'emploi est stable et a même progressé de 2 points pour les jeunes de niveau post-Bac (Source EFIGIP) <p>Si l'École a un rôle important à jouer et une grande responsabilité pour prévenir et lutter contre ce phénomène (la loi pour la Refondation de l'École de la République en a pris la mesure) elle ne peut agir seule. La réduction « durable » contre le décrochage scolaire & universitaire nécessite de l'appréhender dans toute sa complexité. Le décrochage obéit à des facteurs nombreux, variés, qui dépassent largement le cadre de l'Education Nationale. Pour ces jeunes issus des quartiers prioritaires, cette situation est la source de difficultés sociales et économiques obérant une intégration qualitative dans la société. Des partenariats existent, ils sont à renforcer et d'autres à créer de manière à garantir « l'égalité des chances » pour que chaque jeune puisse construire un projet professionnel abouti.</p> <p>D'un autre côté, la croissance de l'emploi sportif se poursuit en suivant une demande sociale mouvante : sport – santé ; sport bien-être ; activités pour seniors (prévention de la dépendance) ; public handicapé...</p> <p>L'organisation du marché de l'emploi est répartie autour de plusieurs opérateurs qui ont des marges de manœuvre pour recruter :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les associations sportives (317 200 associations, soit 24% de

	<p>l'ensemble des associations françaises)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés commerciales (clubs de remise en forme, structures proposant des activités en plein air...) : elles proposent une gamme d'activités sportives large et diversifiée. Ces sociétés peuvent faire l'objet de partenariats avec le tissu associatif dans le cadre de la définition de produits à destination des usagers et des touristes. - Des structures qui n'ont pas pour finalité la pratique sportive mais utilisent le sport comme support à leurs activités (accueils de loisirs, centres sociaux, maisons de quartier, etc.). - Les collectivités : certaines d'entre elles mènent en direct des animations sportives sur leur territoire via la gestion d'un office des sports, d'écoles de sports, de centres sociaux ou de loisirs municipaux. <p>En France, on enregistre 186 024 salariés (privé & collectivités territoriales) dans le domaine du sport en 2016, avec une augmentation moyenne du nombre d'emplois de 2,9 % depuis 2009.</p> <p>La réduction du décrochage scolaire est donc un enjeu majeur pour notre société. Le champ de l'emploi sportif et de loisirs est dynamique, en croissance et peut apporter une réponse aux problématiques du chômage des jeunes dans les quartiers prioritaires.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Objectif principal : Installer un parcours sécurisé d'insertion professionnelle dans les métiers du sport et des loisirs pour les décrocheurs scolaires issus des QPV durant 2 ans</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emmener des jeunes sportifs vers une formation sportive et/ou de loisirs qualifiantes via un sas préparatoire (préformation adaptée) - Soutenir les clubs sportifs et les employeurs de l'animation et du tourisme qui s'engagent dans le dispositif - Contribuer aux politiques publiques de l'insertion au sein de la Politique de la Ville
<p>Démarche</p>	<p>La FNPSL s'appuiera sur un collectif durablement installé de 80 adhérents groupe : des Groupements d'Employeurs associatifs, des Groupements d'Employeurs marchands et des associations Profession Sport et Loisirs spécialisées dans la création et la gestion d'emplois.</p> <p>Plusieurs phases se succéderont dans chaque territoire qui participera au</p>

dispositif

1 - Phase de détection

Plusieurs sources de détections des jeunes des QPV seront activées :

- Les adhérents des Professions Sports et Loisirs et des Groupements d'Employeurs : beaucoup sont au contact des jeunes décrocheurs des QPV.
- Les Missions Locales : sur chaque territoire intégrant le dispositif, les Missions Locales seront sollicitées pour détecter les jeunes.
- Les Universités et notamment les Maisons des Etudiants et les STAPS qui sont au contact des étudiantes décrocheurs en première année
- Les CRIJ

2 - Phase de préformation

Les jeunes des QPV vivront une période de préformation de 4 mois via une alternance de séquences théoriques, pratiques et des immersions en milieu professionnels. Via un tutorat individualisé, les jeunes auront :

- Une remise à niveau physique et scolaire
- Une transmission des savoirs de base dans l'animation des séances sportives et de loisirs en fonction des âges et des problématiques sociales
- Une préparation TEP Tests d'exigences Préalables
- Un tutorat individualisé
- Une aide à la recherche d'emploi en alternance

3 - Phase de formation qualifiante et diplômante

Les adhérents de la fédération Profession Sport et Loisirs sont pour la plupart organismes de formations. Ils disposent dans toutes les régions et dans la quasi-intégralité des départements, les principales formations diplômantes tournées vers les métiers du sport et des loisirs : Educateur Sportif Plurivalent - Educateur Territorial des Activités Sportives - Coach Sportif - animateur Sportif - Enseignant Animateur - Maître-Nageur - Directeur de Structure - Animateur dans les structures d'Accueil Collectif de Mineurs - Animateur de classe de découverte, séjour de vacances... - Adjoint d'animation / Assistant Animateur - Assistant Animateur Opérateur Territorial - Animateur Tous Publics : personnes âgées, publics en

	<p>réinsertion... - Coordinateur Socioculturel</p> <p>La quasi-intégralité des diplômes Sportifs sont proposés dans l'ensemble du réseau national Profession Sport et Loisirs : CQP, BPJEPS, DEJEPS, DSJEPS. Les CQP et BPJEPS seront privilégiés sur ce dispositif.</p> <p>Des formations complémentaires certifiantes seront également proposées : PSC1, BAFA ; BNSSA ; CQP ALS</p> <p>4 - Phase de création d'emploi via les Groupements d'Employeurs Profession Sport et Loisirs</p> <p>Après l'obtention des diplômes, les associations et Groupements d'Employeurs Profession Sport et Loisirs intégrant le dispositif pourront directement placer les jeunes professionnels auprès des leurs adhérents locaux et clients. La recherche d'emplois partagés sera privilégiée pour tendre vers la création d'ETP.</p>
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Associations sportives - Clubs de sport privés - Centres de loisirs - Collectivités territoriales - Missions Locales - Pôle Emploi - CRIJ - Universités (STAPS notamment)
Modèle économique	<p>L'ambition est de proposer un parcours totalement gratuit pour les jeunes. Le coût de fonctionnement comprend l'encadrement pédagogique & éducatif du groupe, le tutorat, l'intervention de prestataires externes, la mise à disposition de tenues professionnelles et matériels et supports pédagogiques.</p> <p>La proposition de financement concerne uniquement les phases 1 et 2</p> <p>Cout global de la détection et de la préformation : 3 000 euros par an et par jeune, soit pour 500 jeunes : 1 500 K€ par an</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>500 jeunes issus des QPV auront trouvé un emploi dans le champ des sports et des loisirs chaque année d'ici 2024</p>

Annexe : Estimations budgétaires (établies par le Cabinet *Pluricité*).

AXE1 : CONSTRUIRE UN PLAN NATIONAL « PARCOURS D'INSERTION PAR LE SPORT »

Estimation du coût annuel de la mesure : entre 125 et 130 millions d'euros

Recrutement, formation et accompagnement de 5000 coaches d'insertion par le sport (7000 euros par coach)	Entre 35 000 000,00€ et 40 000 000,00€
Mise en œuvre de stages de remobilisation pour 50 000 jeunes (1500 euros environ par jeune)	Entre 75 000 000,00 € et 85 000 000,00€

AXE 2 : ENGAGER UN PLAN NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DU SPORT A L'ECOLE DANS LES QPV

Estimation du coût annuel de la mesure : autour de 20 millions d'euros

Programme de formation des 350 professeurs d'EPS – éducateurs détachés	500 000,00 €
Gratuité de la licence USEP et UNSS et des passerelles entre l'UNSS et les fédérations sportives	1 250 000,00 €
350 postes de professeur d'EPS supplémentaire / éducateur médiateur	16 500 000,00 €
250 Ateliers de remobilisation financés par Ministère de l'Education nationale	600 000, 00 €

AXE 3 : AUGMENTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES QPV

Estimation du coût global d'investissement : environ 700 millions d'euros

Rénovation des 1500 espaces existants (ANRU, Collectivités, Caisse des Dépôts et Consignations)	375 000 000,00€
Construction de 1000 nouveaux équipements sportifs polyvalents et accessibles (ANRU et Collectivités)	300 000 000,00€

AXE 4 : MOBILISER TOUS LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS EN DIVERSIFIANT LES FINANCEMENTS

Estimation du coût global annuel des différentes mesures : environ 150 millions d'euros

Fonds national pour le développement du sport dans les QPV (avec une part CNDS)	150 000 000,00 €, Dont 50 000 000 € CNDS
---	---

AXE 5 : FAVORISER DES JOP 2024 INCLUSIFS ET OUVERTS SUR LES QPV

Estimation du coût annuel de la mesure : 10 à 15 millions d'euros

Mise en place et animation des clauses 2.0 (formation des facilitateurs, animation des comités locaux de repérage des solutions innovantes proposées aux entreprises attributrices, animation partenariale)	Environ 5 000 000,00€
Création et animation de la Semaine de la citoyenneté sportive et olympique	Entre 3 000 000,00€ et 6 000 000,00€
Mise en place et animation de l'appel à projet et du Label « JOP 2024 pour tous »	700 000,00€